



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Lanvallay (22)

La commune installe une maraîchère pour les besoins de sa restauration collective

La commune possède 6 hectares de terres agricoles en entrée de ville. Elle a souhaité consacrer un tiers de ses terres à un projet de maraîchage bio pour approvisionner la restauration collective (écoles, EHPAD) et ainsi permettre une installation pérenne.

Initialement, la parcelle de 6 ha appartenant à la commune était ciblée pour accueillir une salle multifonctions, un terrain de foot et un parking. L'équipe installée en 2014 a remis en cause ce projet et a souhaité redévelopper une activité agricole sur cette parcelle. L'intention était d'approvisionner en produits locaux la cantine scolaire et l'EHPAD, par la création d'une régie maraîchère municipale.

↗ Un accompagnement par les réseaux professionnels

Pour cela, la commune s'est faite accompagnée par plusieurs structures, dont l'association Agriculture paysanne, sur le volet général du projet, les différents scénarii possible, l'organisation des parcelles, et la recherche de candidats. La Maison de la bio des Côtes d'Armor (MAB) est intervenue pour aider la commune à définir les besoins alimentaires de la restauration collective et les possibilités de production sur la parcelle. Le scénario retenu a été de faire un appel à candidature pour installer un agriculteur (donc pas de régie) qui contractualisera avec la commune sur des volumes à fournir. L'association Terre de Liens a été sollicitée sur les aspects juridiques relatifs à la contractualisation avec le futur maraîcher.

Pour cet accompagnement, la commune a déposé un dossier auprès du Plan de relance : le projet a été financé à hauteur de 34 000€, ce qui a payé l'accompagnement



Des bénévoles des Jardins solidaires, à l'ouvrage sur une partie de la parcelle

d'Agriculture paysanne, la MAB, Terre de liens, une partie du container de stockage installé provisoirement sur la parcelle et une partie du chemin d'accès.

↗ Une parcelle ouverte à d'autres activités agricoles

Un des premiers constats faits par Agriculture Paysanne a pointé le fait que la surface disponible (6 ha) était finalement supérieure aux besoins de la commune (2,5 ha).

Parallèlement, l'association Les Jardins solidaires a contacté la mairie pour lui proposer un projet solidaire et inclusif : bénévoles et bénéficiaires cultivent ensemble des légumes remis ensuite au Secours Populaire et au CCAS. La commune a accepté la demande, ce qui « a été un vrai déclencheur du projet

Un futur hangar agricole

La commune va prochainement construire un hangar agricole de 300 m² sur la parcelle, pour les différents usages des locataires. " L'idée est que la mairie paye la coquille du bâtiment, et que chaque acteur assume ensuite les frais des travaux dont il a besoin", indique Mathilde Pillot, élue. La commune recrute actuellement un architecte pour dessiner ce projet, avec la volonté de penser ce bâtiment en termes d'éco-construction et de le mettre en lien avec d'autres projets de la commune, notamment la question de la production d'énergie solaire (Centrales Villageoises Rance Emeraude). ■

global », commente Thierry Nicolas. Les volumes produits la première année (20 tonnes sur 8000 m²) ont démontré le potentiel des terres de la parcelle, ce qui a conforté les élus dans leur projet.

Petit à petit sont venus se greffer d'autres projets :

-1 ha pour Mathilde Jouault, horticultrice de fleurs à couper,

-3000 m² pour l'association Les Vigilantes, pour un projet de forêt comestible.

➤ Lancement d'un appel à candidature pour trouver un maraîcher

En février 2022, la commune a lancé un appel à candidature. En échange d'un bail agricole et d'un accès au futur hangar, il est demandé l'approvisionnement de 20 à 25 tonnes de légumes par an. L'objectif était d'établir une contractualisation autour d'un prix équitable pour tous, dans l'idée que le porteur de projet puisse développer une activité/débouché autre. Dès le départ, les élus ont pris le parti de convertir la parcelle de deux hectares en bio, pour une certification par Ecocert fin janvier

“ Pour définir le scénario du projet, nos critères de réflexion ont porté sur la gouvernance, autour du projet, le coût et la création d'emploi.



Thierry Nicolas, Adjoint

2023. “Le levier facilitant du projet a été le fait de tout de suite amorcer la conversion des terres en agriculture biologique, avant de lancer l'appel à candidature. C'est plus engageant pour un paysan qui souhaite s'installer”, commente Cédric Bernard, d'Agriculture paysanne. L'appel à candidature a été diffusé dans les réseaux agricoles dans le magazine “Les 4 saisons”, sur les réseaux sociaux et dans la presse.

En attendant le dépôt de candidatures, la commune a semé du sarrasin sur la parcelle, ce qui a permis de produire 500kg de farine, distribuée au élus, agents et bénévoles.

➤ Sélection du maraîcher

Deux candidats ont postulé. Véronique Madre, jeune agricultrice,

a été retenue en juillet 2022. En conversion professionnelle, elle cherchait un lieu pour s'installer. Sur les deux hectares qui lui sont dédiés, plus de la moitié sera consacrée à l'approvisionnement des cuisines communales en légumes bio et petits fruits. Le reste de la parcelle lui permettra de développer d'autres débouchés. La commune a établi avec elle un bail rural environnemental, autorisant la location de 2 hectares agricoles à compter du 1er janvier 2023, pour une durée de neuf années, au prix avoisinant 250 €/an révisable annuellement.

➤ Bâtiments, réseaux et conditions d'installation

Les terres restant propriété communale, la connexion aux réseaux d'eau potable et d'électricité est à la charge de la commune. Deux cents mètres linéaires ont été installés (20 000€). Concernant l'eau, “C'est un sujet crucial. Nous estimons à 8000m³ le volume d'eau nécessaire par an, pour alimenter toute la parcelle. Cette première année, nous avons pu bénéficier du forage des voisins, mais nous allons créer un forage dédié à la parcelle, d'ici le printemps 2023 », explique Mathilde Pillot, conseillère déléguée à la transition, énergie et alimentation. Le coût de ce forage est estimé à environ 25 à 30 k€.

Des haies ont été plantées, financées par le programme Breizh Bocage et un talus a été créé, l'objectif étant de limiter l'érosion des sols et créer un effet brise-vent.

En attendant la construction d'un hangar, la commune a acquis un container maritime, pour un coût 4400€, dont 60% a été pris en charge par la subvention de la DDTM. ■



Une partie de la parcelle agricole communale (ici, la serre de l'horticultrice).

CONTACT :

Bruno Ricard, maire / 02 96 39 15 06 / accueil@lanvallay.fr

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :

